

Le dernier distributeur de Bomal supprimé : une motion à l'unanimité

Le dernier distributeur de billets de Bomal est supprimé. Dans un village pourtant réputé très actif. À l'initiative du groupe Commune Passion, une motion pour le maintien de tels services a été votée à l'unanimité.

● Julien Bill

En fin de conseil, le conseiller de la minorité (Commune Passion) Roch Kersten a présenté le texte d'une motion pour demander, entre autres et surtout, le maintien des services de proximité, dont les distributeurs de billets dans les villages ruraux. Une motion également adoptée dans d'autres communes récemment.

« Cette motion fait suite à la décision de la banque AXA, présente à Bomal et Barvaux, de fusionner et donc de supprimer la banque et le distributeur de billets de Bomal. Le dernier présent dans ce village très actif. Dois-je rappeler que, chaque semaine, des activités y ont lieu, dont la célèbre Petite Batte, des matchs de basket, de football, de tennis, mais aussi un calendrier de festivités annuelles très chargé ? On peut penser à la Foire Saint-Martin, aux Fêtes du Beaujolais, à Flammas au Durbuy Rock Festival, le HADT... Sans compter l'offre commerciale et horeca. Cette suppression impactera donc tous les citoyens des villages de l'ancienne commune de Bomal, mais également ceux des villages des communes voisines. Cela concerne également les touristes et les gens de pas-

sage. Il ne restera des distributeurs qu'à Durbuy (1), Barvaux (5), Hotton (3), Werbomont (1). Pas de distributeurs à Ferrières, et celui de Hamoir vient de fermer... »

Des services de proximité toujours utiles

Le conseiller bomalois dresse ensuite les conséquences de la disparition de ce service bien utile. « Il faudra prendre sa voiture pour se rendre à Barvaux, à moins de se rendre à Hotton ou Marche pour faire ses courses et délaisser les commerces de Bomal, des commerces de proximité. Sans compter l'empreinte écologique. Pense-t-on aux personnes âgées, précarisées, isolées, malades, pour qui ce service était une facilité ? L'imposition par les banques à des citoyens d'une gestion numérique de leur vie économique se traduit bien souvent par une dégradation de leur vie sociale. »

C'est pourquoi, dans cette motion, le groupe Commune Passion réclame notamment le maintien, dans les villages ruraux, des services de proximité permettant à chaque citoyen, quelles que soient ses capacités et sa condition, de gérer sa vie économique sans détruire sa vie sociale et de prendre



Le dernier distributeur présent à Bomal est supprimé. Levée de boucliers au conseil communal, qui adopte une motion.

toutes les actions nécessaires en ce sens. « Mais aussi d'adapter et de mettre en application l'obligation de mettre à disposition des distributeurs de billets dans certains villages via bpost. Et enfin d'étudier toutes les solutions juridiquement possibles pour trouver des alternatives. »

« Ne rien demander, c'est ne rien obtenir ! »

L'ensemble des conseillers sont sur la même longueur d'ondes. « Je souscris bien évidemment à ce texte qui va dans le même sens que notre philosophie », indique le conseiller Écolo Éric Jurdant.

Le bourgmestre Philippe Bontemps conclut le débat : « Personne ne s'opposera évidemment à votre demande. Ceci dit, quel pouvoir avons-nous face aux intérêts des banques, qui ne sont pas les nôtres ? Mais ne rien demander, c'est ne rien obtenir ! » ■

VITE DIT

Débat sur le règlement touristique

L'article 5 du règlement sur les hébergements touristiques a fait l'objet d'une modification. La personne référente devra non plus résider à proximité de l'hébergement en question, mais à un quart d'heure de là. Le conseiller de la minorité Éric Jurdant rappelle tous les problèmes vécus cet été au niveau de l'hébergement touristique, « et notamment dans des gîtes de grande capacité. Or, le tourisme durable que nous prônons, c'est faire que les touristes et les habitants puissent vivre en harmonie. Or l'économique l'emporte trop souvent. Ici, c'est un mauvais signal que nous donnons. »

Le bourgmestre, Philippe Bontemps rappelle : « Le Guide communal de l'urbanisme est

en cours de rédaction par le bureau Impact. Ce dernier fixera toutes les règles, et aussi en matière touristique. Il sera inattaquable. En attendant, je propose cette souplesse. »

Si la modification prévoyait dans un premier temps que la personne référente soit domiciliée à une demi-heure, le bourgmestre propose finalement de réduire cette durée à un quart d'heure. « Un bon compromis », conclut Éric Jurdant, pas tout à fait satisfait cependant.

CCATM : appel aux citoyens

La Commission communale d'aménagement du territoire et de la mobilité est en cours de constitution. Appel est fait aux citoyens qui voudraient y participer. Ils ont jusqu'au 19 novembre pour s'inscrire à la Commune.